



Prestation compensatoire sous forme de rente viagère

Par **baccara**, le **08/01/2013** à **10:19**

[fluo]Bonjour[fluo] je suis divorcée depuis janv 2009 ..n'ayant pas travaillé depuis mon mariage en 1990 , le juge a accordée une rente viagère mensuelleen cas de décès de mon ex époux ..qui me paiera cette rente ?

de plus il a prévu de se remarier prochainement, puis-je faire "réévaluer" cette rente à la hausse vu que son "foyer" bénéficiera de plusieurs revenus...? **[fluo]Merci.[fluo]**